

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Revue Militaire Suisse |
| Herausgeber: | Association de la Revue Militaire Suisse |
| Band: | 142 (1997) |
| Heft: | 8 |
| Artikel: | Troupes de sauvetage et bâtiments d'exercice : un mélange explosif! |
| Autor: | Toffel, Didier |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-345792 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Troupes de sauvetage et bâtiments d'exercice : un mélange explosif !

Par le capitaine Didier Toffel¹

De temps à autre, la presse se fait l'écho d'une démolition spectaculaire par les troupes de sauvetage, mais bien peu de lecteurs de la RMS connaissent la procédure à suivre et les objectifs poursuivis. Explications sur la base d'un exemple récent.

La Fondation Saint-Joseph, à Sion, a été créée en 1857 ; en 1907, un internat est construit pour servir d'orphelinat et, depuis 1940, les Salésiens de Don Bosco se chargent de gérer la fondation. Si d'autres bâtiments, au fil des ans, ont complété le noyau de base, ce dernier était devenu obsolète et vétuste. La disposition des locaux ne permettait plus une exploitation rationnelle et leur état aurait nécessité des investissements très lourds pour les rénover. Décision fut donc prise par la Fondation de démolir le bâtiment principal et la chapelle adjacente.

Le recours aux troupes de sauvetage fut décidé, car il permettait d'alléger la facture finale et donnait l'occasion à ces spécialistes du sauvetage et de l'aide en cas de catastrophe de s'exercer concrètement sur un objet offrant de nombreuses possibilités.

La procédure

La Division des troupes de sauvetage à Thoune a un responsable des bâti-



ments d'exercice, le colonel Jean-Pierre Racle, qui est chargé d'étudier les bâtiments proposés pour voir s'ils correspondent aux objectifs didactiques qui sont fixés par la hiérarchie militaire, car le but, rappelons-le, n'est pas de démolir. Cette finalité, en effet, n'est que la suite des divers exercices qui s'y sont déroulés. Si ces critères de base sont remplis, le bâtiment fait alors l'objet d'un contrat qui règle les différentes modalités entre les parties.

Au mois de juin 1997, l'exercice « Vivaldi » a réu-

ni des éléments des forces terrestres ainsi que des forces de police et de protection civile du Piémont et du val d'Aoste. Le scénario, un tremblement de terre, a permis à la compagnie de sauvetage I/34 d'être engagée dans une situation de décombres très proche de la réalité. Encore fallait-il que tout soit prêt à temps. Le commandant de la Brigade territoriale 10 a fait une demande de renfort au commandant de la Division territoriale 1. Le divisionnaire Liaudat a donné l'ordre au bataillon de sauvetage 8 de procéder à la des-

¹ Commandant de la compagnie de sauvetage III/8.

truction au moyen d'explosifs du bâtiment Don Bosco à Sion. C'est la compagnie de sauvetage III/8 qui s'est acquittée de cette mission.

Lors des reconnaissances effectuées par la compagnie de sauvetage III/8, les estimations du responsable, l'adjudant Dulon, rapidement corroborées par les premiers calculs, montrent qu'il n'est pas possible de procéder au minage de la totalité du bâtiment, mais que deux charges seront nécessaires. Un tissu urbain serré, la proximité immédiate d'une école et d'une station-service ne permettent pas la mise à feu de quelque 45 kg d'explosifs.

La préparation du bâtiment au fil des jours

Lundi 10.02.97

– Entrée en service de la troupe à Savièse.



Mardi 11.02.97

- Détuilage du toit ;
- démontage des fenêtres, volets et cloisons internes ;
- aménagement d'une piste pour le passage des véhicules lourds ;
- démolition de la passerelle reliant le bâtiment Don Bosco à la chapelle ;
- fouilles au pied de la façade sud ;
- découpe de la toiture pour transformer le bâtiment en deux entités.

Mercredi 12.02.97

- Traçage des trous dans l'entresol du bâtiment ;
- destruction d'un couvert en béton avec le Montabert ;
- destruction de la dalle en béton de l'entresol du bâtiment de liaison entre Don Bosco et la chapelle ;
- début des fouilles des façades Nord et Ouest ;
- début du percement des trous dans l'entresol ;
- suite de la découpe du bâtiment ;

- démontage de la tuyauterie.

Jeudi 13.02.97

- Poursuite du percement des trous et du découpage de la façade ;
- construction d'une palissade pour séparer la cour du collège adjacent du bâtiment d'exercice ;
- pose des premiers éléments de pare-éclats contre la façade du bâtiment.

Vendredi 14.02.97

- Suite du montage des pare-éclats ;
- Fin du percement des trous ;
- Pose de paille entre le mur et la palissade pour amortir l'onde de choc de l'explosion ;
- fin des fouilles au pied des façades Nord et Ouest.

Lundi 17.02.97

- Contrôle et nettoyage des trous percés ;
- pose du contrefiche pour la consolidation du pare-éclats ;
- pose du géotextile (tissu servant à retenir les derniers éclats) ;
- tir de charge sur trois types de mur pour déterminer le coefficient de minage ;
- fouilles au pied de la façade Est.

Mardi 18.02.97

- Un détachement de 15 hommes procède à la pose des charges (27 kg de plastique). A 0900, Les médias sont reçus par le commandant de compagnie. A midi, le bâtiment est chargé : les travaux de minage sont terminés.

1400 : Installation du poste de tir.

1430 : Mise en place des sentinelles pour assurer le périmètre de sécurité.

1445 : Contrôle des missions et des emplacements des sentinelles par le commandant de compagnie (qui est le responsable de la sécurité de l'ensemble du dispositif).

1500 : Fermeture du périmètre de sécurité.

1510 : Information donnée aux invités sur la mission reçue et sur les différents travaux effectués dans le bâtiment.

1520 : Dernier contrôle des sentinelles et du périmètre de sécurité par le commandant de compagnie.

1525 : Coup de sonnerie pour annoncer le tir.

1527 : Autorisation est donnée par le commandant de compagnie à l'adjudant Dulon de procéder à la destruction de la première partie du bâtiment Don Bosco.

1529 : Trois coups de sonnerie pour annoncer l'explosion.

1530 : Explosion. Mise en route du dispositif-eau, de manière à limiter la poussière dégagée par l'effondrement du bâtiment.

Contrôle par l'adjudant Dulon de l'effondrement du bâtiment.

Contrôle par le commandant de compagnie de la route adjacente au bâtiment (route de Loèche) et estimation des éventuels dégâts.

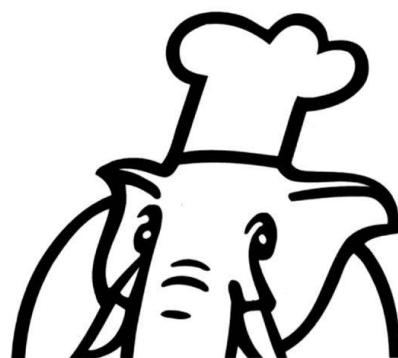
1535 : Coup de sonnerie pour annoncer la fin de l'explosion.

Nettoyage de quelques gravats sur la route de Loèche, inspection des façades des bâtiments avoisinants et estimation des éventuels dégâts.

Bilan de l'exercice

Cette première partie du bâtiment est tombée comme prévu et, le jeudi 20 février, le solde du bâtiment explosait ; la direction de chute prévue était respectée. Aucun dégât n'a été constaté dans le voisinage. Mission remplie...

D. T.



MAGRO GASTRO

8 hypermarchés mixtes en Suisse romande :

Uvrier/VS • Roche/VD • Courrendlin/JU • Martigny/VS
Romanel/VD • City Sion/VS • Marin/NE • Etoy/VD